

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 10 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE





SENEFFE

Campagne BOB : contrôles renforcés jusqu'au 31 août

À l'occasion de la campagne BOB 2026, des contrôles routiers renforcés seront organisés jusqu'au 31 août afin de lutter contre la conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et d'autres substances.

A l'approche des nombreuses festivités estivales, la commune de

Seneffe relaie la campagne BOB 2026 et rappelle les règles de prudence avant de prendre le volant.

Jusqu'au 31 août, des contrôles routiers renforcés seront organisés afin de lutter contre la conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues ou de toute autre



Souffler dans le ballon. © News

substance susceptible d'altérer la vigilance.

Cette campagne vise à réduire les risques d'accidents et à renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers de la route pendant la période estivale, marquée par les festivals, les barbecues, les soirées entre amis ou encore

les retransmissions de matchs.

Les autorités rappellent qu'il est recommandé de désigner un conducteur sobre avant une sortie ou de prévoir une solution alternative, comme un taxi ou un autre moyen de transport, si l'on a consommé de l'alcool. ■

Éric dénonce l'état de son trottoir de 77 mètres

Éric Van Nimmen, propriétaire à Houdeng-Aimeries depuis 36 ans, dénonce l'état de son trottoir de 77 mètres. Menacé d'une taxe de 500 euros s'il ne l'entretient pas, il demande une solution. L'échevin des travaux, Antonio Gava (PS), promet de le contacter.

AUDREY CADOR

Éric Van Nimmen, 63 ans, habite à Houdeng-Aimeries depuis 36 ans. Propriétaire de sa maison, il dit avoir toujours tenté d'entretenir son bien « en bon père de famille et en bon citoyen ». Mais aujourd'hui, c'est son trottoir qui le met en colère. Le riverain doit entretenir une surface qu'il estime particulièrement difficile à gé-

rer : 77 mètres de long sur 3 mètres de large. « J'ai nettoyé mon trottoir, mais je me suis rendu compte que les 77 mètres sur 3 mètres de large étaient un travail fastidieux à faire », explique-t-il. Selon lui, le problème ne date pas d'hier. Depuis une vingtaine d'années, la commune lui demanderait régulièrement de retirer les mauvaises herbes qui poussent entre les joints. Éric dit s'être exécuté, mais estime que l'état du trottoir rend la tâche presque impossible sur le long terme. « Comment faire un bon travail avec un trottoir qui est pourri du début jusqu'à la fin, ou presque ? », s'interroge le sexagénaire. Ce qui l'inquiète aujourd'hui, c'est la menace d'une



Le trottoir d'Éric est envahi par des herbes folles. © David Claes

taxe de 500 euros si l'entretien n'est pas réalisé. « On ne peut pas mettre de produit. On fait comment alors aujourd'hui ? », poursuit l'Houdinois. Éric Van Nimmen affirme avoir déjà tenté de trouver une solution avec les services communaux. Il y a trois ou quatre ans, il aurait

nettoyé les joints après avoir reçu l'assurance qu'une intervention suivrait. « On m'a dit : téléphonez-nous quand vous aurez frotté les joints, on viendra les rejointoyer. Tout était nickel et ils ne sont jamais venus » précise-t-il.

Le riverain se dit prêt à refaire un ultime nettoyage, mais demande à la commune d'intervenir ensuite pour stabiliser les joints. « Je veux bien faire l'ultime travail de nettoyage et de rejointoyage. Mais qui vient simplement faire une coulée de béton ? » lance l'Houdinois. Il reconnaît toutefois que cette solution ne réglerait pas tout. « Je suis expert en bâtiment, donc je le sais : il faut refaire le trottoir. Si

vous ne le refaites pas, on aura reporté le problème à quelques années de plus » conclut le sexagénaire.

Contacté, l'échevin des Travaux, Antonio Gava (PS), n'exclut pas qu'un oubli ait pu se produire concernant l'intervention demandée. « Il est possible que ce soit resté lettre morte ou qu'il y ait eu un oubli », précise-t-il. L'échevin distingue toutefois une intervention locale d'une réfection complète du trottoir. « Si on doit refaire le trottoir, c'est autre chose, ce sont de grands travaux. Mais pour des interventions plus locales, on intervient » explique Antonio Gava, en concluant, « Je vais prendre contact avec Monsieur et faire le nécessaire. » ■

Levez le pied, deux nouveaux radars ont été installés

Deux nouveaux radars sont en cours d'installation à Estinnes. Pour le ministre wallon François Desquesnes, ces dispositifs ont un objectif clair : faire ralentir les automobilistes et réduire durablement le nombre d'accidents.

LAURINE HANQUET

Deux nouveaux radars fixes ont été installés dans la commune d'Estinnes ce mercredi et jeudi. Un radar tronçon devrait également être aménagé très prochainement... Des dispositifs qui s'inscrivent dans une politique plus large de sécurité routière menée par la Région wallonne. Pour le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés), un seul objectif est poursuivi : modifier durablement le comportement des automobilistes afin de réduire la vitesse et ainsi les accidents.

« Ce n'est malheureusement

pas la route qui tue, mais bien des comportements inappropriés », rappelle le ministre.

À Estinnes, deux radars fixes ont été installés respectivement à la chaussée de Brunehaut et sur la N40 à Rouveroy. Un radar tronçon sur la chaussée Brunehaut devrait également très bientôt être mis en service, couvrant une distance approximative de 650m.

Des endroits stratégiques pour lutter contre les excès de vitesse. François Desquesnes rappelle que les radars restent des outils efficaces en la matière : « Les deux ou trois premières années, les automobilistes qui

roulent trop vite sont verbalisés. Puis, progressivement, ils adaptent leur comportement. Le PV fait respecter les limitations de vitesse et le nombre d'infractions diminue. »

Le ministre souligne également l'efficacité particulière des radars tronçons, lorsque leur implantation est possible. « On constate une baisse de la vitesse non seulement dans la zone contrôlée, mais aussi avant et après celle-ci. » Il rappelle toutefois que ce type d'installation n'est pas adapté à toutes les voiries et nécessite des tronçons suffisamment longs, rectilignes et peu interrompus par des carre-



Attention au radar. © M.Sp./BELGA



fours.

DES CRITÈRES PRÉCIS

François Desquesnes insiste sur le fait que les emplacements des radars ne sont pas choisis au hasard. « Depuis son arrivée au gouvernement, les zones de police proposent des sites d'implantation, qui sont ensuite analysés par les services de la Région et objectivés », explique-t-il.

Le premier concerne le non-respect des limitations de vitesse, constaté lors de contrôles préalables. Le deuxième est lié à l'histoire des accidents graves ou mortels sur le tronçon concerné au cours des cinq dernières années. Enfin, la présence de lieux sensibles,

comme des écoles, des clubs sportifs ou des zones fortement fréquentées par les piétons et les cyclistes, est également prise en compte. « Ce sont ces trois critères qui déterminent l'ordre de priorité des installations », précise le ministre. Chaque année, environ 150 nouveaux radars sont ainsi placés à travers la Wallonie.

« Les radars sont là parce qu'ils sauvent des vies. Bien sûr, ils génèrent des procès-verbaux, mais les recettes sont réinvesties dans la sécurité routière. Et surtout, après deux ou trois ans, on constate que les infractions diminuent parce que les conducteurs adaptent leur comportement », conclut François Desquesnes. ■

LA PROCÉDURE DE REPRISE DU DOMAINE DE CLAIRE-FONTAINE A ENFIN ÉTÉ LANCÉE

Tourisme Wallonie lance officiellement un appel à manifestation d'intérêt pour relancer le domaine de Claire-Fontaine à Godarville. Un candidat repreneur est recherché. En attendant, les campeurs dénoncent toujours une situation « intenable ».

ARNAUD DUJARDIN

Un nouvel avenir se dessine-t-il enfin pour le domaine de Claire-Fontaine à Godarville ? Tourisme Wallonie vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un opérateur capable de reprendre, d'acquérir ou d'exploiter ce site touristique emblématique.

L'appel, publié le 2 juillet, reste toutefois une consultation de marché « informelle » et « non contraignante ». Son objectif est d'identifier des candidats intéressés et de recueillir leurs projets avant le lancement éventuel d'une procédure plus formelle, qu'il s'agisse d'une vente, d'une concession, d'un bail ou d'un modèle hybride. Le futur opérateur disposera d'un site aux nombreux atouts : un camping de 293 emplacements, un plan d'eau, des infrastructures de loisirs et de sport, des espaces naturels remarquables ainsi que plusieurs bâtiments d'accueil et de services et un parking d'une centaine de places. Vu l'enjeu, Tourisme Wallonie souhaite laisser une grande liberté aux candidats quant au modèle d'exploitation proposé. Les manifestations



Le Domaine de Claire-Fontaine à Godarville reste fermé. © David Claes

les attentes des investisseurs et exploitants quant au périmètre le plus pertinent pour développer une offre touristique économiquement viable. Concernant le futur mode d'exploitation, aucune décision n'est encore arrêtée : « Plusieurs scénarios restent ouverts, qu'il s'agisse d'une

alors promis une réorganisation durable en collaboration avec la commune et un éventuel repreneur. Mais, dans les faits, les restrictions restent très importantes.

Angélique, une campeuse de Houdeng qui y possède une caravane depuis six ans, ne cache pas sa colère : « On aurait pu profiter des beaux jours dans nos caravanes cet été. Eh bien non, les conditions drastiques restent inchangées. On nous permet juste un accès à nos ca-



Angélique et son mari © D.R.

désormais sa caravane à distance à l'aide de caméras. « On nous oblige tous à payer 270 euros pour un soi-disant service de gardiennage et le droit de

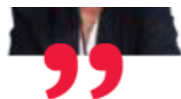
assurée dans la foulée de cette fin de semaine, le marché étant attribué dans les prochains jours. » Le cabinet précise également que la sécurité du do-



d'intérêt devront être déposées pour le jeudi 10 septembre 2026.

BESOIN D'UN PROJET COHÉRENT

Du côté du cabinet de la ministre wallonne du Tourisme, Valérie Lescrenier (Les Engagés), on insiste sur la volonté de reconstruire un projet solide : « Notre objectif demeure pleinement inchangé : nous souhaitons reconstruire un domaine cohérent, lisible et intégré, plutôt que raisonner à travers une juxtaposition de parcelles ou de projets développés isolément. » Les discussions avec le ministre wallon des Infrastructures François Desquesnes (Engagés) se poursuivent, plusieurs parcelles stratégiques ayant déjà été identifiées. Le cabinet précise que les réponses à l'appel permettront également de connaître



« Nous souhaitons
reconstruire un domaine
cohérent et intégré »

Valérie Lescrenier (Les Engagés)

exploitation, d'une concession, d'une cession ou d'autres montages juridiques adaptés. » Cette perspective de relance contraste néanmoins avec le quotidien vécu par les propriétaires de caravanes. Le 20 février dernier, une solution transitoire avait permis aux caravanes de rester sur place après la disparition de l'ASBL Voies d'Eau du Hainaut, qui gérât le domaine. Les autorités avaient

ravanes une fois par semaine pendant quelques heures, sans nuitée, sans eau, gaz et électricité, sans animaux ni enfants. Que voulez-vous faire ? Ne serait-ce que pour aller aux toilettes sans eau... C'est injuste. Ici, l'été, il y avait bien près de 3.000 personnes sur la plage du lac.

CAMPEURS ABSENTS ET VICTIMES DE VOLS

Pire, Angélique évoque des vols à répétition dans les caravanes et les bungalows. « On a forcé la porte de ma caravane au pied-de-biche pour me voler une table, des chaises et quelques statuettes. Beaucoup de dégâts pour un maigre butin. Et je ne suis pas la seule. À d'autres campeurs, on a volé des barbecues, des bonbonnes de gaz... » La campeuse déclare surveiller

laisser nos caravanes sur place jusqu'en septembre, mais aucun campeur ne voit l'ombre d'un garde. C'est le ras-le-bol général, on se sent abandonnés. La ministre a laissé traîner les choses. En voyant tout cela, je me dis que j'aurais dû déplacer ma caravane, mais le déménagement a un coût, sans compter qu'il faut ensuite repayer un emplacement dans un autre camping. Et je suis attachée au domaine depuis l'âge de 4 ans. »

UN GARDIENNAGE ANNONCÉ

Interrogé sur ces critiques, le cabinet de la ministre tente de rassurer : « Tourisme Wallonie finalise actuellement les procédures de sécurisation du site. Ce procédé dépend d'un marché public qui implique un certain délai. La mise en place du service de gardiennage pourra être

maine repose sur plusieurs intervenants, dont les services de police. Enfin, concernant l'impossibilité pour les campeurs de profiter du camping cet été, la position restera hélas inchangée. « Le camping n'est effectivement pas exploité durant la saison 2026. Des conventions transitoires ont toutefois été mises en place afin de permettre aux propriétaires concernés de maintenir leur caravane sur le site durant la période de transition, dans un cadre strictement encadré. Ces conventions ne permettent cependant pas une occupation touristique ou classique du camping. L'objectif n'est pas de poser une solution provisoire, mais de préparer les conditions d'un projet au bénéfice du territoire et de son développement touristique. » ■

Dimitri (43 ans) se noie sous les yeux de sa famille

Ce père héroïque, originaire de Soignies, a perdu la vie en sauvant deux enfants dans la mer, alors qu'il était en vacances en famille à Wimereux.

FRANÇOISE DE HALLEUX
AVEC RÉGIS DUEZ

Les vacances ont tourné au drame pour une famille de Naast (Soignies), qui se trouvait en villégiature sur la Côte d'Opale, en France. Mardi après-midi, alors qu'il passait du bon temps avec ses proches à Wimereux, Dimitri Paindavoine (43 ans) a porté secours à deux jeunes enfants qui se trouvaient en difficulté, dans la mer. Selon la presse locale française, les faits se sont produits au niveau du quai Alfred-Giard, à hauteur de l'embouchure de la rivière, et la mer était presque haute. N'écoulant que son courage, le père s'est immédiatement jeté à l'eau pour leur porter secours. Il leur a sauvé la vie

mais s'est retrouvé lui-même en difficulté... L'alerte a été donnée aux alentours de 16h30 pour trois personnes en détresse dans l'eau, déclenchant le déploiement immédiat de plusieurs équipes de secours. Est arrivée sur place une équipe de sapeurs-pompiers venus de Boulogne-sur-Mer et de Marquise, appuyée par le SMUR et la Protection civile.

MASSAGE CARDIAQUE

Dimitri Paindavoine a-t-il produit un effort trop violent ? Il n'a en tout cas pas pu regagner la terre ferme par lui-même et a été repêché par les sauveteurs. « Un membre de l'équipe de sauvetage, rejoint rapidement par quatre autres, a pris en charge les trois personnes », a expliqué Adam Beernaert,

directeur général de la Protection civile du Pas-de-Calais à nos confrères de la Voix du Nord. « Un médecin réanimateur et un infirmier réanimateur, qui se trou-

”

« C'est la preuve de son grand cœur. Cet acte de courage lui correspond tout à fait »

Un couple de voisins

vaient sur la plage, en vacances, ont aidé les sauveteurs et ont commencé le massage cardiaque ». Selon la presse française, le Belge se trouvait en arrêt cardiorespiratoire. Les équipes

médicales ont procédé à d'intenses manœuvres de réanimation et à des massages cardiaques prolongés sur la plage. Une activité cardiaque a pu être temporairement récupérée, permettant son transfert vers le centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer. Mais son état était critique et le quadragénaire n'a malheureusement pas survécu. Son décès a été constaté à son arrivée à l'hôpital.

« SOUS LES YEUX DE SES PROPRES ENFANTS »

Ce jeudi, nous avons pu nous entretenir avec le frère du Sonégien. « C'est dramatique », nous dit-il. « D'autant que tout cela s'est passé sous les yeux de ses propres enfants (âgés respectivement de 21 ans et 17 ans, NDLR). Mon frère a donc sauvé la vie de deux enfants qu'il ne connaissait pas. Nous allons être reçus à la police pour essayer de comprendre ce qu'il s'est passé... » Sur les réseaux sociaux, les

internautes, parfois témoins directs de la scène sur la plage de Wimereux, saluent le courage de ce père de famille et parlent d'un acte héroïque.

Dans le village de Naast, un couple de voisins était sous le choc et envahi par la tristesse, en apprenant la nouvelle de la disparition de Dimitri Paindavoine. « C'est une très belle personne, quelqu'un de discret, de poli et qui aimait ses enfants plus que tout ». Qu'il ait risqué sa vie pour sauver celle des autres ne les étonne pas. « C'est la preuve de son grand cœur. Ça correspond tout à fait à lui... », nous confient-ils.

M. Paindavoine, qui avait aussi beaucoup d'amis du côté de Marche-lez-Ecaussinnes où il a vécu longtemps avec sa maman, était un passionné de chasse et de pêche. Il travaillait dans le secteur de la maintenance, pour les tunnels d'autoroute notamment. ■

Le diesel repasse au-dessus des 2 € le litre et les prix peuvent encore grimper



Les prix des carburants repartent à la hausse dès ce vendredi. Le diesel franchit à nouveau le seuil symbolique des 2 euros le litre. Les nouvelles tensions entre les États-Unis et l'Iran alimentent les craintes d'une nouvelle envolée.



VINCENZO
CHIOLO

Journaliste

Le seuil symbolique des 2 euros est de retour. Dès ce vendredi, le diesel dépasse à nouveau cette barre après une hausse de 13,5 centimes par litre. L'essence augmente également. De quoi raviver les inquiétudes des automobilistes, alors que les tensions au Moyen-Orient s'intensifient. Pourquoi les prix remontent-ils aussi fortement alors que le Brent était revenu, il y a quelques jours encore, autour de 70 à 72 dollars, un niveau proche de celui observé avant le conflit ? Pour Emmanuel Cécille, conseiller Énergie & Environnement à la Brafco, plusieurs facteurs expliquent cette évolution. « Les marchés avaient déjà commencé à anticiper une

reprise des tensions. Le prix du baril repartait progressivement à la hausse, notamment sous l'effet des incertitudes géopolitiques et des sanctions visant le pétrole russe », explique-t-il.

PRIX À LA POMPE ET VARIATIONS DU BRENT

Le spécialiste rappelle également que les prix belges ne suivent pas instantanément les variations du Brent. « Le contrat-programme fonctionne par paliers. Ce n'est pas parce que le baril baisse un jour que les prix diminuent immédiatement à la pompe. Le mécanisme est identique à la hausse comme à la baisse. »

Contrairement à une idée largement répandue, il ne partage d'ailleurs pas l'impression selon laquelle les carburants augmenteraient plus vite qu'ils ne baissent. « C'est surtout un ressenti. Le calcul est exactement le

même dans les deux sens. » Reste désormais la grande inconnue : l'évolution du conflit. « Si de nouvelles



”
« Il faut rester calme et voir comment la situation évolue »

Emmanuel Cécille
BRAFCO

frappes américaines ont lieu contre l'Iran, le prix du baril risque de continuer à grimper, avec un impact sur les carburants. Mais il reste encore beaucoup d'incertitudes, notamment autour

d'une éventuelle reprise des négociations. »

LE CAS PRÉOCCUPANT DU DÉTROIT D'ORMUZ

Selon lui, le scénario le plus préoccupant serait une perturbation durable du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz, passage stratégique pour le pétrole mondial.

Faut-il craindre un retour des 2,50 euros le litre ? « Théoriquement, c'est possible si le conflit venait à fortement s'aggraver et que le baril retrouvait des niveaux comparables à son précédent pic, autour de 120 dollars. Mais nous n'en sommes pas là aujourd'hui. »

Son conseil est avant tout de garder la tête froide. « Il faut rester calme et voir comment la situation évolue dans les prochains jours. Rien ne dit aujourd'hui que le scénario le plus défavorable se produira. » ■

REMPLIR DES BIDONS ? ATTENTION !

Face à la hausse des prix, certains automobilistes pourraient être tentés de faire des réserves. Une mauvaise idée, avertit Emmanuel Cécille. « Il ne faut surtout pas remplir des bidons d'essence ou de diesel pour les stocker chez soi. Ce sont des produits hautement inflammables et leur stockage est réglementé. » Lors de précédentes flambées des prix, des files s'étaient formées dans certaines stations-service, des automobilistes remplissant plusieurs jerrycans. « C'est dangereux et il ne faut pas céder à la panique. Il vaut mieux attendre de voir comment la situation évolue plutôt que de prendre des risques inutiles », insiste le conseiller de la Brafco. ■

V.CH.

De 20 à 57 euros : les Wallons ne sont pas égaux face au prix du permis de conduire

Le ministre rappelle que « La redevance ne peut pas devenir une source de rendement sans rapport suffisant avec le service effectivement rendu ».



YANNICK
HALLET

Journaliste

C'est inscrit dans la Constitution, les communes disposent d'une autonomie en matière fiscale et de redevance pour une série de documents administratifs, tels que la carte d'identité, le passeport... et le permis de conduire. Certaines ne se privent pas de monter le curseur.

À Liège, l'automobiliste paie 57 euros lorsqu'il retire son permis auprès de l'administration alors qu'un citoyen des Honnelles, dans le Hainaut, ne débourse que 20 €. La cité hennuyère n'applique aucune taxe communale sur le coût de fabrication de 20 €. Elle n'est pas la seule : Bastogne, Étalle, Gouvy et Waterloo font de

même, tout comme Herbeumont et Libramont.

Quaregnon est un peu plus cher à 23,75 €, à l'instar de Dour, Frameries et Walhain à 24 €, de Mons, Ans, Awans, Juprelle, Marche-en-Famenne et Saint-Ghislain à 25 €. Interrogé au parlement de Wallonie, le ministre wallon de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés) a chiffré à 29,14 € le montant moyen demandé pour la délivrance d'un permis en Wallonie, sur la base des informations disponibles.

JUSTE EN DESSOUS DE LA LIMITE

Une circulaire encadre les pratiques des communes en matière de redevance. Elle recommande « un taux maximum de 30 euros, soit 37,03 après indexation à 22,43 %. À ce montant doit s'ajouter la facturation fédé-



Le permis doit être renouvelé tous les dix ans. © iStock

rale (NDR 20 €) ». Dès lors, Liège est dans les clous avec ses 57 €. Dans la gamme de prix hauts, on trouve aussi

**Certaines communes
ne se privent pas
pour monter les prix**

Fléron (50 €), Ath (45,30 €), Comines-Warneton (45 €) Herstal, Bassenge, Boussu et Oupeye (40 €) et Charleroi

(38,50 €).

« Lorsqu'une commune opte pour une redevance, celle-ci doit établir un ratio raisonnable avec le coût du service rendu », souligne le ministre Desquesnes dans sa réponse aux députés wallons. La commune peut viser le coût complet du service, à savoir les coûts directs — temps de travail du personnel, etc. — augmenté d'une part raisonnable de frais indirects. « En revanche, la redevance ne peut pas devenir une source

de rendement sans rapport suffisant avec le service effectivement rendu ».

Précisons que le SPF Mobilité facilite la tâche aux communes via sa plateforme Bel-drive. Les demandes de permis ou de renouvellement peuvent être introduites directement par ce canal. La photo utilisée est celle de la carte d'identité. Dès lors, on ne se présente plus qu'une seule fois auprès de l'administration, juste au moment de retirer le document. ■

« LES 1.747 MORTS DE LA CANICULE NE SONT PAS UNE FATALITÉ ! »

Le ministre fédéral du Climat Jean-Luc Crucke (Les Engagés) demande davantage de coordination entre les ministres fédéraux et régionaux, dans leurs actions face à la canicule. Il en appelle à un « esprit Covid ».



FRANÇOISE
DE HALLEUX

Journaliste

1.747 morts en Belgique à cause de la canicule, est-ce une fatalité ou aurait-on pu éviter tous ces morts ?

La canicule est tout sauf une fatalité. Ça fait des années que les scientifiques nous disent que le réchauffement climatique n'est pas une hypothèse mais une réalité. Au plus ce réchauffement s'approchera d'un 5 °C (je rappelle que les accords de Paris fixent maximum 2 °C), au plus nous vivrons des dérèglements avec des conséquences sur la santé, l'économie... Ce n'est pas une fatalité, on le savait.

Et donc, qu'aurait-on dû faire en Belgique pour éviter tous ces morts ?

Il y a plein de choses qu'on peut faire, mais je ne veux pas être donneur de leçons... La plupart des compétences, directement liées au réchauffement climatique, sont des matières « personnalisables »

L'accord du gouvernement fédéral a prévu de mettre sur pied un plan d'action interfédéral sur les conditions climatiques météorologiques extrêmes (chaleurs extrêmes, inondations...). Et donc il y a un an, j'avais déjà convoqué ces mêmes ministres. À l'époque, c'est la Flandre qui n'a pas voulu venir! On a continué à travailler et on a mis sur pied un canevas. On a pointé 12 mesures qui touchent aux compétences

sons d'accepter les choses que nous ne pouvons pas changer, changeons les choses que nous ne pouvons pas accepter ».

Que voulez-vous dire ?

C'est une forme de courage radical qui ne tient pas de l'héroïsme mais de la responsabilité. J'ai 63 ans et je ne me tairai pas. Tant pis si ça déplaît. À refaire, je referai la même chose. Je ne demande pas plus de compétences, je veux juste coordonner les actions entre les pouvoirs. On me reproche de m'occuper de choses qui ne me regardent pas, mais je n'ai pas envie de me taire! Le gouvernement fédéral a dit: il faut un plan interfédéral. Depuis un an, j'y travaille. On m'a envoyé sur les roses, d'abord en Flandre et puis par deux cabinets wallons.

”
« Il y a une série de politiques à mettre en place. Mais il faut de la coordination, c'est pour ça que j'ai voulu secouer le cocotier »

Jean-Luc Crucke

des uns et des autres. Par exemple: repenser le système be-alert, créer un réseau national de lieux de fraîcheur (et

Y aurait-il eu moins de morts si tous avaient participé à vos réunions ?

Je suis incapable de le dire, je ne vais pas refaire l'histoire. Mais je pense que si on se coordonnait mieux, oui, c'est une possibilité. Vous serez toujours plus forts quand les uns et les autres se parleront et auront un seul langage.

De l'extérieur ça donne l'impression qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion...

Ce qu'il manque, ce n'est pas un pilote, c'est une coordination. C'est tout le sens du travail que j'ai tenté de mettre sur pied, c'est de se dire, parlons-nous, mettons-nous autour de la table, abandonnons les ego des uns des autres et regardons comment on peut mieux travailler.

Les niveaux de pouvoir, etc. La population doit trouver tout cela bien futile en pleine canicule !

La 6^e réforme de l'État existe. Je suis un régionaliste. Ça ne m'a jamais empêché de dire que s'il y avait bien une absurdité, c'est d'avoir régionalisé le climat et l'énergie !

Comme ministre de la Mobilité, pouvez-vous nous dire quand l'ensemble des trains de la SNCB sera climatisé ?

Pour 2032, je l'espère.

Vous vous sentez soutenu par le Premier ministre Bart De Wever ?

Je n'ai jamais senti qu'il me désavouait... J'ai envie de faire une comparaison avec la Covid. Quand on regarde le nombre de morts au début de la Covid et ce qu'on a ici avec la canicule de juin, on n'est quand même pas si éloigné que ça. À l'époque Covid, chacun a accepté à un moment

”

« Ça fait des années que les scientifiques nous disent que le réchauffement climatique n'est pas une hypothèse mais une réalité »

Jean-Luc Crucke

donné de se mettre autour de la table et de regarder dans la même direction, de parler un même langage. Il faut retrouver cet esprit Covid.

Y a-t-il des climatosceptiques au sein du gouvernement fédéral ?



et sont aux mains des Régions. Elles doivent prendre conscience qu'on a besoin de politiques sur le plan du logement, sur le plan de l'accueil des personnes les plus fragiles... C'est une série de politiques à mettre en place. Mais cela ne suffit pas, il faut aussi de la coordination et c'est pour cela que je suis intervenu.

Vous parlez de votre fameuse réunion interministérielle du 1^{er} juillet ? Certains vous ont accusé d'un coup de com' et deux cabinets, ceux des ministres MR Dolimont et Neven, l'ont boycottée.

Vingt et un cabinets ministériels (sur 23) étaient présents. Les absents ont toujours tort, je ne vais pas polémiquer.

les cartographier sur une carte du pays), déployer des points d'eau potable supplémentaires dans les lieux publics, renforcer la protection des travailleurs exposés à la chaleur, etc. Tout cela demande de la coordination. Quand la situation est à ce point grave avec le nombre de morts que vous avez évoqué, il faut avoir le courage de prendre des mesures dans l'intérêt collectif. C'est pour ça aussi que j'ai essayé de secouer le cocotier. Une phrase d'Angela Davis m'inspire dans ma politique et mon combat. « Ces-

Le ministre du Climat et de la Mobilité Jean-Luc Crucke. © BELGA



Il y en a partout ! Mais dire cela ne fait pas avancer le schmilblick.

Pas simple, dans ce contexte, de décrocher des budgets pour lutter contre le réchauffement.

Il faut mener un combat européen. Il faut que l'Europe accepte de débudgétiser les dépenses climat. Comme elle le fait pour les dépenses en matière de Défense. Là où l'on parle d'un risque de guerre pour la Défense, la crise climatique n'est pas un risque mais une réalité. Les pays ne devraient donc pas être sanctionnés en cas de dépassement budgétaire, pour les dépenses qui décarbonisent. ■

LE SOIR

La réforme du chômage précarise les familles monoparentales, selon Solidaris

Ce sont 47 % des personnes exclues du chômage qui sont affiliées à la mutualité socialiste. Qui s'est penchée sur l'impact de cette mesure sur leur situation. Et en partie sur celle des familles monoparentales, déjà précarisées par une série de facteurs... Que leur exclusion renforce.

PASCAL LORENT

Le constat résonne comme un cri d'alarme : la réforme du chômage, limitant le droit aux allocations de chômage (24 mois) et d'insertion (douze mois), va accentuer les difficultés des familles monoparentales. Ce constat émane de Solidaris. Dans une étude statistique renforcée par les conclusions d'études antérieures, la mutualité socialiste a analysé l'impact de ladite réforme sur ses affiliés et sur leur santé. Avec des enseignements qui, compte tenu de la taille de l'échantillon et de la proximité des résultats avec ceux obtenus dans d'autres travaux nationaux, sont indicatifs à l'échelle du pays.

Ainsi, sur les 171.615 personnes ex-

clues du chômage entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2026, 81.227 (47 %) sont affiliées à Solidaris. Dont une large majorité bénéficie de l'intervention majorée (BIM). Parmi ces affiliés exclus, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes. Pourtant, c'est la situation de ces dernières qui inquiète le plus la mutualité. En effet, deux catégories sociales ressortent des statistiques des exclusions : les isolés et les familles monoparentales. Au sein de ce dernier groupe composé de 9.225 ménages vivant du revenu d'un seul parent, 85 % (7.833) sont dirigés par une femme et comptent 16.731 enfants en leur sein.

Or, rappelle Alietina Hervy, experte au service d'études de la mutualité, les structures familiales à un seul parent

sont déjà fort exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale : si la moyenne nationale du taux d'exposition est de 16,5 %, elle se situe à 9,8 % pour les ménages composés de deux adultes et deux enfants, et à 41,3 % pour les familles monoparentales. Rien de surprenant : en Belgique, une famille monoparentale sur cinq (20,7 %) perçoit un revenu inférieur au seuil de pauvreté (2.431 euros brut). La plupart des revenus de remplacement sont inférieurs à ce seuil, se situant aux alentours de 1.770 euros. Et certains, comme le revenu d'intégration, sont soumis à des contrôles plus stricts et peuvent être refusés, en raison notamment du durcissement du statut cohabitant (un chef de ménage au chômage peut devenir « à

charge » d'un proche vivant sous son toit pour le CPAS).

« Un risque de perdre son logement »

Mais l'incertitude pécuniaire n'est pas la seule difficulté. « L'exclusion du chômage va renforcer la précarité de ces personnes et affecter leur alimentation, leur mobilité, mais aussi leur accès au logement », énumère Brieuc Wathélet, directeur politique au sein de la mutualité. Ainsi, elles peuvent être discriminées sur le marché locatif, certains propriétaires craignant qu'elles ne puissent assumer un loyer plus élevé que dans le secteur public ou réunir le montant de la garantie locative. Et les logements sociaux ne constituent guère une solu-

tion : actuellement, à Bruxelles, 60.000 demandes sont en attente et le délai pour voir sa demande satisfaite se situe entre neuf et treize ans. « Autrement dit », poursuit-il, « l'exclusion du chômage entraîne pour les familles monoparentales un risque de perdre leur logement sans la garantie d'en trouver un autre. »

Et ce n'est pas tout. Solidaris pointe l'aberration qui consiste à diriger vers les CPAS, moins bien outillés pour cela que le Forem ou Actiris, des personnes éloignées du marché du travail par une série de difficultés structurelles, dont le manque criant de places au sein des structures d'accueil. En région bruxelloise, si le taux de couverture des places en crèche atteint en moyenne le seuil de

45 % des besoins fixés par l'Union européenne, ce taux varie fortement d'une commune à l'autre et est souvent plus faible dans les communes les plus pauvres, observe Alietina Hervy. Des difficultés particulièrement marquées pour les mères seules – pour rappel, les femmes sont à la tête de 85 % des familles monoparentales – qui, comme le montrait une récente étude d'Actiris, affichent un taux d'emploi de 53,6 % et un taux de chômage de 23,2 %, contre respectivement 77,3 % et 8,8 % pour les femmes sans enfant.

Enfin, la perte des allocations de chômage, compensée ou non par le RIS, risque d'aggraver l'état de santé des mères de familles monoparentales et de leur progéniture. Une étude menée en

2025 sur la consommation remboursée de soins montre « que, toutes choses étant égales par ailleurs, celles-ci ont une probabilité plus élevée d'être prises en charge pour un trouble de santé mentale via le recours aux médicaments (...) ou à un professionnel de la santé mentale ». Par ailleurs, la dernière enquête menée par Solidaris (en 2025) sur le report de soins montrait que six familles monoparentales sur dix déclaraient avoir dû renoncer à un soin au cours des douze derniers mois pour raisons financières (contre 41 % de la population belge francophone).

20,7 %

C'est le pourcentage de familles monoparentales qui perçoit, en Belgique, un revenu inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 2.431 euros brut. A noter que la plupart des revenus de remplacement sont inférieurs à ce seuil, se situant aux alentours des 1.770 euros.

Démocratiser et renforcer l'accès aux soins

Face à ces difficultés multiples qui risquent de se nourrir et de s'entretenir entre elles, la mutualité socialiste avance une série de recommandations. La première est une prise en charge spécifique pour les familles monoparentales, afin d'éviter notamment le risque de non-recours aux droits, à l'instar des points relais créés dans certains CPAS de Wallonie. Mais à la condition de renforcer le nombre des travailleurs sociaux dédiés à ces points relais (actuellement, ils sont 19).

L'accès au logement reste un des premiers leviers de lutte contre la précarité. C'est pourquoi, faute de logements sociaux en nombre suffisant, Solidaris préconise de renforcer les dispositifs d'allocation loyer (en région bruxelloise) et d'allocation d'attente logement (en Wallonie). De même, pour contribuer au retour à l'emploi des mamans solos, elle recommande d'augmenter le nombre de places dans les structures d'accueil, en restaurant (surtout à Bruxelles) un taux de couverture de 60 %, dont 33 % de places accessibles financièrement.

Enfin, la mutualité demande que les personnes pouvant accéder au statut BIM soient mieux informées ; que les soins de santé mentale soient mieux remboursés ; que les suppléments d'honoraires actuellement négociés pour le 1^{er} janvier prochain soient plafonnés ; que le nombre de numéros Inami attribués pour les généralistes soit augmenté ; et que le taux de spécialistes conventionnés soit porté à 60 %, avec une information plus claire sur le statut de médecin conventionné.

Après la polémique pour propos sexistes, Laurent Hacken n'est pas exclu des Engagés

L'insulte sexiste envoyée par le compte Instagram du membre des Engagés à l'humoriste Mélanie Akkari avait fait grand bruit. Après un passage devant le comité d'éthique du parti, Hacken n'a pas été sanctionné en l'état.

ALEXANDRE NOPPE

Dommage d'être bonne et si conne. » Ce message, envoyé par le compte Instagram de Laurent Hacken à l'humoriste Mélanie Akkari, notamment chroniqueuse à la RTBF, avait défrayé la chronique il y a un mois. En cause ? Le statut de membre des Engagés et de secrétaire politique de l'équipe communale des centristes à Woluwe-Saint-Lambert de l'émetteur du message. Laurent Hacken avait aussi été, dans le passé, chef de cabinet adjoint CDH au gouvernement bruxellois et conseiller communal à Forest.

La publication de ces propos avait créé un fameux malaise au sein du parti, obligeant Yvan Verougstraete, le président

Yvan Verougstraete avait condamné publiquement Laurent Hacken. © BELGA

des Engagés, à les condamner publiquement et à annoncer que Laurent Hacken devrait passer devant le comité d'éthique du parti. L'intéressé, lui, s'était défendu en évoquant « une usurpation de son compte », argumentant donc qu'il n'avait absolument pas envoyé ce message lui-même. Et cela, même si la possibilité d'un piratage si précis, avec un message sexiste envoyé en réponse à une *story* relayant la chronique d'une humoriste qui critiquait des décisions des Engagés, pouvait laisser circonspect.

Des éléments de défense « pas sans fondement »

Suite de l'affaire donc, un mois plus tard. « Le Comité d'éthique s'est réuni et a communiqué sa décision au Secrétaire général du Mouvement qui l'avait saisi. Dans sa décision, le Comité rappelle que les propos sexistes sont fermement condamnés par les statuts et vont à l'encontre des valeurs de notre mouvement. Le message qui a été envoyé depuis le compte Instagram de Laurent Hacken est inacceptable et condamnable », explique-t-on d'abord dans l'entourage d'Yvan Verougstraete.

Mais voici la conclusion : « Le Comité

est également attaché à la présomption d'innocence. Il a constaté que les éléments apportés par Laurent Hacken à l'appui de sa défense ne sont pas sans fondement, qu'ils ont été portés à la connaissance de la justice, laquelle dispose de moyens pour en vérifier, ou non, le bien-fondé, ce qui n'est pas le cas du Comité. Sur base de ces éléments, le Comité a décidé de ne pas, en l'état, prononcer de sanction à l'encontre de Laurent Hacken dans l'état actuel du dossier. Il se ressaisira néanmoins du dossier si de nouveaux éléments étaient portés à sa connaissance. » Une décision prise au sein du comité d'éthique donc, présidé par l'ancien chef de groupe du CDH à la Chambre, Christian Brotcorne.

A ce stade, Laurent Hacken n'est aucunement sanctionné par Les Engagés après la polémique. Contacté par nos soins pour connaître ces « éléments de preuve » évoqués, Laurent Hacken signale simplement avoir « pris acte de la décision et être satisfait d'avoir été entendu ». A la direction du parti, l'on sent tout de même un certain malaise par rapport à la décision du comité d'éthique, dont on souligne « l'indépendance » de la présidence.

Même sous 35 degrés, le short peine à s'imposer au travail

Alors que le thermomètre frôle à nouveau les 30 degrés, s'habiller pour se rendre au travail s'apparente à un véritable casse-tête. Si les codes vestimentaires évoluent, certains secteurs restent attachés à des règles plus strictes. Derrière les vêtements se jouent des rapports de pouvoir et des normes sociales.

CHARLOTTE HUTIN

Fin juin, il est un peu plus de 8 h et le thermomètre avoisine déjà les 25 degrés, avec un pic de 35 degrés prévu en journée. Devant son armoire, Thomas, 27 ans, n'hésite pourtant pas très longtemps : ce sera une chemise à manches longues et un pantalon, comme tous les jours. Il cède rarement aux appels du t-shirt, surtout lorsqu'il a des rendez-vous prévus. « Dans le vestiaire des hommes, il y a assez peu de choix. On rêverait tous de mettre un haut et un short bien ample en période de canicule, mais on ne le fait pas », raconte ce jeune avocat. En dehors du travail, il est loin d'être aussi conventionnel dans ses choix vestimentaires. « La première chose que je fais en rentrant, c'est d'enlever ma chemise. » Personne ne lui a jamais interdit de porter un short. « Mais personne ne le fait », dit-il. « Comme tout le monde est habillé d'une certaine manière, tu suis la norme. »

Son cabinet se situe à deux pas de la place Poelaert à Bruxelles, où se croisent chaque jour des avocats en toge, des femmes d'affaires, des banquiers et des consultants en costume trois-pièces. « On se croirait dans la série *Suits* », sourit Thomas. « Dans les très gros cabinets d'affaires, c'est costume-cravate obligatoire. »

Alors que les épisodes de chaleur se multiplient, les codes vestimentaires restent bien ancrés. Pour une partie des jeunes travailleurs, ces règles sont difficiles à accepter. « Lorsqu'il fait chaud, c'est un casse-tête de choisir sa tenue », déplore Marine, travailleuse sociale de 29 ans. « D'autant plus que je viens au travail à vélo et que je préfère éviter les robes. »

Des normes tacites

pose aux travailleurs une tenue « correcte », une notion qui reste floue. Dans la pratique, certaines limites semblent pourtant s'imposer. « On peut venir en t-shirt, en jupe et en baskets, mais il faut éviter les blouses qui dévoilent les épaules et les shorts, même longs. À l'inverse, ma direction s'autorise à venir en mini-jupe, ce qui ne passerait pas pour un autre employé. »

Souvent, les normes sociales suffisent à faire respecter un code vestimentaire, même implicite. « J'ai commencé ce travail lorsqu'il faisait très chaud et tout le monde était en pantalon », se souvient Marine. « Dans mes précédents boulots, il m'arrivait de venir en short parce que j'avais vu d'autres personnes le faire. »

« Il n'existe pas de définition légale de ce qu'est une tenue correcte exigée », indique Aurore Guérit, spécialiste en droit du travail. « Cela dépend du contexte de l'entreprise. » En dehors des obligations liées à la sécurité, le Code du bien-être au travail ne donne aucune indication concernant les tenues vestimentaires. Il encadre toutefois les mesures que doit prendre l'employeur en cas de fortes chaleurs.

Par ailleurs, chaque entreprise peut fixer des règles supplémentaires dans son règlement de travail. « Certains règlements indiquent que le travailleur ne peut pas porter de short », poursuit l'avocate. « Ces restrictions existent encore dans les fonctions impliquant un contact avec la clientèle. En période de fortes chaleurs, le travailleur pourrait interpellé son employeur et demander des adaptations. En cas de refus, il ne peut pas décider seul de ne pas venir travailler, mais il peut se tourner vers le conseiller en prévention ou le médecin du travail. »

Si la canicule ne crée pas les injonctions vestimentaires, elle les rend plus visibles. « J'ai déjà téléphoné à ma di-

on ne va pas travailler en short ». » Ce jour-là, le thermomètre dépassait les 30 degrés et Sarah travaillait dans des classes sans ventilateur ni climatisation. « J'étais déçue, mais je suis rentrée chez moi pour mettre un pantalon. »

Le rejet du short

Au cœur des arbitrages, un vêtement cristallise particulièrement les tensions : le short. Il reste l'une des pièces les moins acceptées dans de nombreux environnements professionnels. « Dans mon premier job, j'avais reçu une remarque concernant la longueur de mon short », évoque Marine. « J'avais répondu que je ne comprenais pas, parce que certaines collègues portaient des jupes bien plus courtes. Mon employeur m'a alors répondu que le short faisait trop "estival" et "vacances". » Une remarque qu'elle a mal vécue. « Je trouvais ça injuste, mais je n'ai rien dit. »

Ce n'est pas tant la longueur du vêtement qui pose problème mais ce qu'il représente. « Au-delà de sa longueur, le short envoie un message de décontraction et de repos. C'est la tenue de vacances par excellence », analyse Didier Vervaeen, styliste et professeur à La Cambre. « On ne juge donc pas seulement un vêtement, mais aussi ce qu'il raconte de la personne qui le porte. »

Dans le monde professionnel, l'apparence reste un vecteur de crédibilité. « Les vêtements doivent encore être en adéquation avec la fonction », ajoute Didier Vervaeen. « Ainsi, des tenues qui ne répondent pas à certains codes ou à une certaine idée de la bienséance sont malheureusement très mal considérées et interprétées. » Pour le spécialiste, ces représentations s'inscrivent dans une histoire plus large du vêtement de travail « qui découle de l'industrialisation des corps pour le travail en usine, avec un objectif de rentabilité,

Mon employeur m'a alors répondu que le short faisait trop « estival » et « vacances ». Je trouvais ça injuste, mais je n'ai rien dit

Marine



Dans le secteur public où elle travaille, les contacts avec les bénéficiaires sont fréquents. Le règlement de travail im-

rectrice sur le chemin du boulot pour demander si je devais me changer parce que j'avais mis un short », raconte Sarah, enseignante dans le secondaire. « Elle m'a répondu : "Enfin Sarah, non,

d'uniformisation et parfois de sécurité ».

Des codes qui évoluent

Des entreprises et employeurs s'adaptent, en ce compris dans les milieux plus codifiés. Avocate en droit administratif, Marine

Wilmet, 34 ans, a fondé son cabinet d'avocats il y a un an. Dans ses locaux, le *dress code* se veut plus souple. « Je remarque que cela dépend des matières juridiques couvertes.

Lorsque le public cible se trouve en situation de précarité, il y a davantage d'aisance par rapport aux tenues. C'est différent dans les structures spécialisées dans le droit des sociétés où les enjeux financiers sont plus importants. » Ces différences rappellent aussi que les vêtements sont un

marqueur de statut social. « Le vêtement peut être une forme d'intimidation tacite. Récemment, je me suis dit que j'étais vraiment moins bien habillée que mon adversaire qui était en costume-cravate. Il était plus âgé que moi, il voulait sans doute renvoyer l'image d'un avocat qui travaille dans un cabinet qui assure. »

Mais même les codes les plus tenaces peuvent s'effacer, dans des circonstances exceptionnelles. Lors du dernier épisode de canicule, le Conseil d'Etat a autorisé les avocats plaidants dans des locaux non climatisés à abandonner la toge. « C'était assez amusant de découvrir une forme plus décomplexée de se vêtir chez nos confrères et concœurs, et également chez les juges », raconte

Marine Wilmet. « J'ai pu voir des conseillers et des auditeurs en baskets, ce que je n'aurais pas vu il y a dix ans. »



La Wallonie veut mieux se préparer à alimenter les véhicules électriques

Selon un rapport sur l'électromobilité, on dénombre neuf véhicules électriques par point de recharge en Wallonie.

ÉRIC RENETTE

La Wallonie vient d'évaluer son « électromobilité » : tout ce qu'impliquent les déplacements réalisés avec des véhicules électriques. Histoire de voir si les infrastructures (capacité électrique, nombre de bornes de recharge) sont prêtes et suffisantes pour accueillir le nombre croissant de véhicules électriques et respecter les engagements européens en la matière. Un Comité de projets électromobilité, mis en place par le gouvernement wallon afin de renforcer la coordination régionale en matière d'infrastructures de recharge, vient de publier son premier rapport.

Objectif : savoir combien de points de recharge (normaux, rapides et ultra-rapides) avec quelle puissance doivent être répartis sur le territoire wallon. Premier constat : il faut corriger les statistiques concernant les véhicules électriques. En



effet, le nombre de véhicules électriques circulant effectivement en Wallonie est sous-estimé. En théorie, le 1^{er} mai 2026, on dénombrait officiellement 93.173 véhicules électriques immatriculés en Wallonie. Sauf que l'énorme majorité des entreprises de location de voitures de société est située en Flandre, où les véhicules sont immatriculés, y compris ceux qui « résident » en Wallonie. Le rapport estime qu'il y a en réalité 150.962 véhicules 100 % électriques et 102.972 hybrides rechargeables, soit un total de 253.934 véhicules électrifiés susceptibles de se recharger à une borne en Wallonie (sans compter les véhicules de passage). Mais où ?

A ce jour, on compte environ 26.700 bornes « domestiques » officiellement déclarées en Wallonie (20.428 auprès d'Ores et 6.289 auprès de Resa). Là encore, la réalité est certainement différente, sous-estimée, par manque de déclarations officielles d'installations. « Le parc total pourrait être situé dans une fourchette de l'ordre de 65.000 à 90.000 installations sur le territoire wallon. » Il faut y ajouter les bornes de



recharge accessibles au public, soit 17.286 points en mai 2026.

Le ratio entre points de recharge et véhicules électriques ou hybrides en circulation atteint, in fine, environ 9 véhicules 100 % électriques par point de recharge et près de 15 véhicules si on ajoute les hybrides.

Un million de véhicules en 2035

Pour s'intégrer dans le réseau européen et accueillir d'autres utilisateurs, la Sofico dénombre à elle seule sur son réseau autoroutier 10.149 points de recharge sur 2.203 stations, dont 1.147 points ultra-rapides et 400 points rapides. Un nombre suffisant, actuellement, selon les critères européens. Mais à l'avenir ? Il faudra suivre le tempo. Le rapport estime qu'en 2030, le parc belge pourrait atteindre entre 1,57 et 1,66 million de véhicules 100 % électriques (dont

Premier constat : les statistiques actuelles sous-estiment tant le nombre de véhicules que de bornes de recharge. © PHOTO NEWS.

500.000 en Wallonie), tandis qu'en 2035 il pourrait dépasser 3 millions de véhicules électriques (1 million en Wallonie).

Le rapport du comité met en évidence « la nécessité de disposer d'une vision prospective, objectivée et territorialisée des besoins futurs en infrastructures de recharge en Wallonie. » Une mission que le comité ne poursuivra pas lui-même, pas plus que l'administration wallonne puisque le comité lui-même a décidé du « recours à un bureau d'étude spécialisé afin de réaliser une étude prospective relative au déploiement des infrastructures de recharge en Wallonie. »

La Libre BELGIQUE

Valérie Glatigny annonce une série de mesures pour renouer avec les enseignants

■ Création d'un comité d'avis, CDIE, nouveau processus de consultation du secteur... La ministre entend répondre aux craintes du secteur.

Voilà plusieurs mois que l'enseignement est particulièrement sous tension. Le différend qui oppose les acteurs du monde enseignant à la ministre Valérie Glatigny (MR) concerne tant les réformes prises dernièrement que le sentiment de mépris ressenti par une partie du secteur.

Mais aujourd'hui, alors que la rentrée d'août 2026 se profile, la ministre Glatigny entend renouer le dialogue de façon sereine, pas à pas. *"On a bien évidemment entendu la colère et le mécontentement qui s'exprime, ainsi que la demande qu'il y ait plus d'écoute et de rencontres plus fréquentes de notre part"*, assure-t-elle d'emblée.

Un nouveau processus de consultation du secteur

Pour ce faire, Valérie Glatigny annonce la mise en place prochaine d'un nouveau processus de consultation du secteur. Même si les modalités précises doivent encore être fixées, dix réunions permettront ainsi de rencontrer mille enseignants au total dès le début du mois d'octobre. Un comité d'avis sera également créé et permettra à divers acteurs de l'école de s'exprimer auprès de la ministre tous les mois (en plus des réunions déjà prévues toutes les six semaines en général).

Selon Valérie Glatigny, cette démarche permettra de s'assurer de la soutenabilité des réformes à la fois d'un point de vue budgétaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un point de vue effectif pour le terrain. Elle entend ainsi *"éviter de créer des mécanismes qui se révèlent déconnectés de*

n'est pas de les bypasser, mais plutôt d'essayer de lutter contre ce sentiment – qui est, comme tout sentiment, vrai et ne peut pas être ignoré – que les enseignants ont de ne pas être suffisamment écoutés. Il était particulièrement complexe de mener de réelles concertations lorsque le contexte budgétaire impose de prendre des mesures douloureuses qui, nous le savons, ne peuvent recueillir l'assentiment d'une majorité des acteurs."

Plus aucune économie sur l'école...

Toujours dans une démarche visant à rassurer le secteur, Valérie Glatigny s'engage également à ne plus porter aucune mesure d'économie dans l'enseignement jusqu'à la fin de la législature. *"On a fait un plan d'économies sur cinq ans et j'estime que l'école a fait sa part"*, soutient-elle. *"Cela ne veut pas dire que je souhaite qu'on renonce à la trajectoire budgétaire de stabilisation du déficit qui est la nôtre, mais s'il devait y avoir des économies complémentaires, je pense qu'elles ne doivent plus se faire sur l'école mais ailleurs"*, développe-t-elle.

... ni d'impact sur l'emploi

En conséquence des coupes budgétaires, les enseignants craignent aussi les nombreux impacts sur l'emploi. *"L'arrivée du tronc commun en secondaire, c'est un gros choc pour le monde de l'enseignement"*, reconnaît Valérie Glatigny. *"Dans le secondaire, vous avez des impacts sur les structures. Cela n'implique pas juste de changer les référentiels, mais aussi de changer de classe, de matière. C'est ça qui est déstabilisant."*

La ministre dit aussi comprendre les craintes liées aux réaffectations, en particulier celles qui arriveront avec la troisième secondaire (S3). Pour

professionnelle (par exemple de soudure ou de cuisine) dont le cours est supprimé par l'allongement du tronc commun. *"Je pense qu'elles ne permettront pas d'absorber tous les besoins"*, reconnaît la ministre. Mais si la Cellule reconvertissait tous les enseignants impactés, elle ne permettrait de toute façon pas l'économie de 55 millions d'euros prévue par le Pacte dès 2017. *"On assume les économies qui ont été faites, on ne revient pas sur celles-ci, mais je ne souhaite plus d'impact nouveau sur l'emploi"*, assure cependant Valérie Glatigny.

Un CDIE pour garantir l'emploi

La ministre évoque aussi les impacts en cascade sur l'emploi causés par l'ajout de deux périodes face classe dans le secondaire supérieur. Un prof nommé qui avait 20 périodes et qui devra en faire 22 sera le premier servi et pourra prendre à un

temporaire les deux périodes qui lui manquent pour avoir un temps plein. *"Ce qu'on veut faire, c'est arrêter cette différence de statut. Et le CDIE (contrat de travail à durée indéterminée pour les enseignants) est ce qu'on va apporter comme réponse rapide. C'est la stabilisation en début de carrière avec une charge horaire 100 % garantie"*, soutient-elle. *"On est en train de finaliser le modèle avec le soutien des fédérations de PO. L'idée est de le proposer après les vacances."* La ministre reconnaît que l'augmentation de 2 périodes face

Dix réunions permettront de rencontrer mille enseignants au total dès le début du mois d'octobre. Un comité d'avis se réunira aussi tous les mois.

classe permet de ne plus devoir engager 1300 équivalents temps plein. *"Mais ça ne veut pas dire que 1300 personnes perdent leur emploi"*, nuance-t-elle, *"c'est la modélisation de la mesure, qu'il faut mettre en lien avec les 2170 ETP qui quittent l'enseignement secondaire supérieur (départs naturels, pensions anticipées) chaque année en moyenne."*

la réalité ou trop lourds administrativement". Des directions, des experts académiques de l'éducation, des représentants des secteurs professionnels et des économistes spécialisés devraient ainsi faire partie de ce comité d'avis.

"Je pense que beaucoup d'enseignants ont l'impression que des réformes leur tombent dessus", constate la ministre. *"Or, on a concerté les fédérations de PO et les organisations syndicales. Il y a 130 000 membres du personnel, dont 120 000 enseignants. J'ai des rencontres prévues tout le temps, mais je ne saurais pas passer en revue 120 000 demandes",* regrette-t-elle, affirmant que les organisations syndicales et les fédérations de PO sont donc les mieux placées pour faire remonter des demandes collectives. *"L'idée*

rappel, l'allongement du tronc commun tel que prévu par le Pacte implique la suppression des options du qualifiant en S3, et donc des pertes d'emploi. Les analyses de la COC (cellule opérationnelle du changement, qui pilote et coordonne la mise en œuvre du Pacte) estiment la perte sèche d'emplois à 378 équivalents temps plein (ETP) et à 1 334 le nombre d'ETP dont la fonction actuelle sera impactée et qui devront être reclassés, réaffectés ou reconvertis en raison de l'allongement du tronc commun. Parmi ceux-ci, 136 ETP concernent la première secondaire, 353 la deuxième secondaire et 845 en troisième secondaire. Pour la S3, des cellules de reconversion étaient prévues pour notamment pouvoir accompagner les profs de pratique

Outre la justification budgétaire, Valérie Glatigny soutient que cette mesure a été prise au bon moment, étant donné que les études pour devenir professeur sont passées de trois à quatre ans en 2023. *"Ça veut dire que les profs formés en 4 ans ne sortent pas cette année et qu'il y a donc beaucoup d'heures à pourvoir dans le degré secondaire inférieur."* Par ailleurs, les temporaires prioritaires qui devraient perdre leur charge à la rentrée verront leur rémunération assurée jusqu'au 31 décembre. *"On verra ensuite s'il devait encore y avoir l'un ou l'autre cas problématique. Mais je suis confiante, étant donné tous ces éléments, que chacun va retrouver des heures",* rassure-t-elle.

Caroline Vandenabeele

Ces engagements n'auraient-ils pas dû être pris plus tôt ?

Une question subsiste toutefois concernant cette main tendue de la ministre Glatigny vers le secteur: pourquoi maintenant? *"J'ai prêté serment le 16 juillet 2024. Le lendemain, je rencontrais les organisations syndicales. Et quelques jours après, les fédérations de PO",* se défend la ministre. *"On a mis en place, pour toute l'année, des concertations toutes les six semaines. Donc, dire que cette concertation-là n'existe pas, ce n'est pas correct",* se justifie-t-elle.

Il existe aussi un deuxième type de concertation, obligatoire après chaque texte, ajoute la ministre. *"La feuille de route ne peut pas être que celle de certains acteurs du secteur, il faut aussi tenir compte de ma feuille de route gouvernemen-*

"Concertar, ça ne doit pas vouloir dire être d'accord sur tout."

Valérie Glatigny

Ministre de l'Éducation
et de l'Enseignement

en Fédération Wallonie-Bruxelles

tale. C'est aussi ça, la démocratie. J'ai été élue sur base d'un programme sur lequel on s'est ensuite mis d'accord avec un partenaire de majorité. Il faut bien sûr entendre les demandes d'ajustement, mais tout en trouvant le moyen de faire se rencontrer les deux versions. Concertar, ça ne doit pas vouloir dire être d'accord sur tout", fait-elle valoir.

Cela dit, *"tout n'a pas été parfait",* reconnaît Valérie Glatigny. *"Il y a une nécessité de mettre en place davantage d'écoute à un rythme plus fréquent. C'est une certitude. Mais la limite est la feuille de route gouvernementale. Je ne peux pas faire comme si elle n'existait pas",* allègue-t-elle à nouveau.

C. V.

Pourquoi y a-t-il autant de chômeurs âgés dans la quatrième vague d'exclusions ?

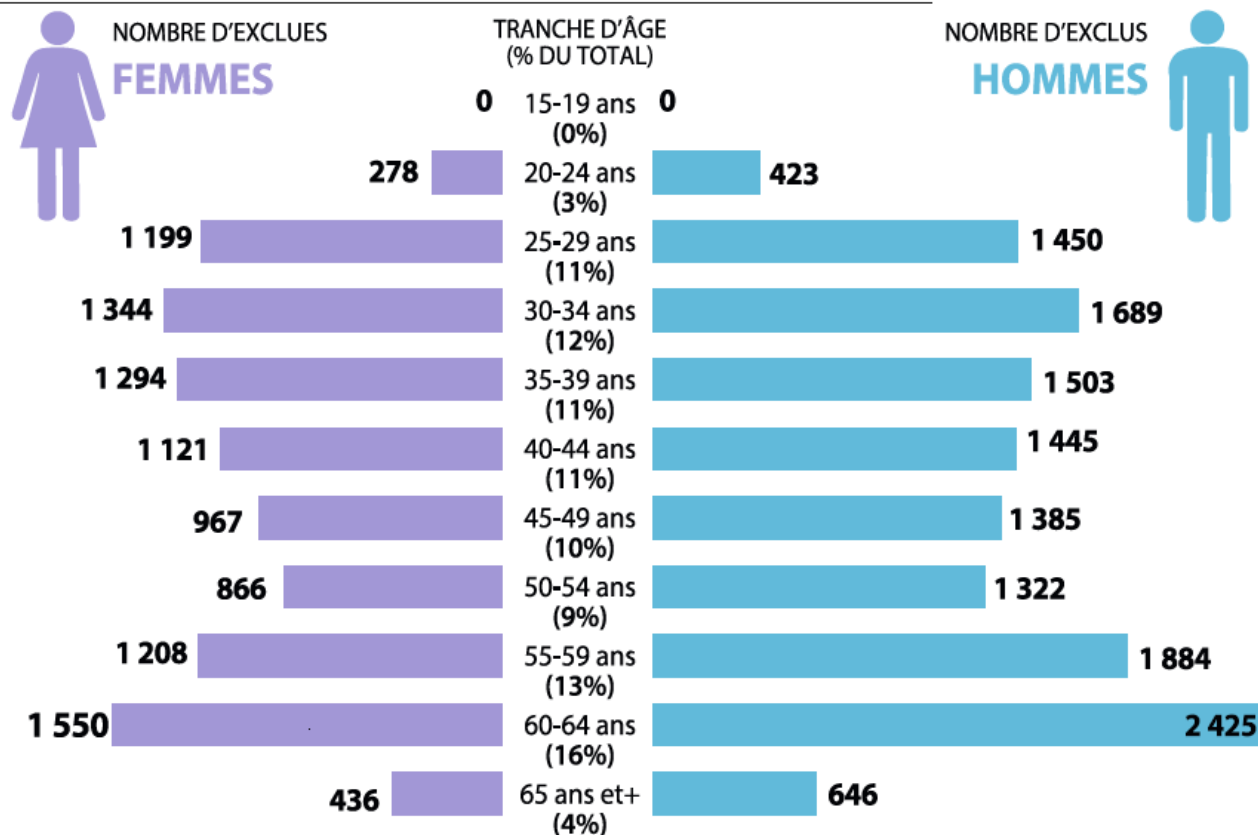
■ Selon Solidaris, les prévisions du gouvernement ne semblent pas se vérifier.

Depuis le début de l'année, la réforme du chômage du gouvernement De Wever produit ses effets. Les allocations sont désormais limitées à une durée maximale de deux ans. Vague après vague, des dizaines de milliers de chômeurs de longue durée se voient privés de leurs allocations de chômage.

Au 1^{er} janvier 2026, ce sont les personnes au chômage depuis plus de vingt ans qui ont été exclues. Les chômeurs depuis 8 à 20 ans ont suivi au 1^{er} mars. Au 1^{er} avril, c'était le tour des chômeurs qui ont cumulé entre 2 et 8 ans. Enfin, au 1^{er} juillet, les personnes arrivées au bout de deux années de chômage étaient exclues. Au total, selon les chiffres communiqués par l'Onem, ce sont 171 615 personnes qui devaient se faire exclure au niveau national.

Lors de la première vague, on trouvait logiquement nombre de chômeurs âgés parmi les exclus, étant donné qu'elle concernait les personnes au chômage depuis plus de vingt ans. La quatrième vague,

ÂGE DES AFFILIÉS DE SOLIDARIS EXCLUS DU CHÔMAGE PENDANT LA 4^e VAGUE



Source : Solidaris

IPM GRAPHICS

maximum 24 mois. On observe en effet une représentation marquée d'affiliés âgés entre 55 et 64 ans (13%). Au total, parmi les affiliés de Solidaris, les 50 ans et plus re-

trouverait du boulot et un dernier tiers qui disparaîtrait des radars.

Dans les rangs de la majorité Arizona, on faisait valoir que la pro-

blement pas démontrer un tel passé professionnel. L'exception risque donc de protéger une minorité de personnes âgées exclues, tout en laissant sans solution la

qui concerne des chômeurs de deux ans et plus, devait au contraire logiquement concerner des personnes moins âgées.

Un constat étonnant

La dernière étude produite par la mutualité socialiste montre qu'il n'en est rien. Solidaris a analysé la situation de ses affiliés. Sur la base des données issues des courriers envoyés par l'Onem pour notifier la date de fin de droits et en s'appuyant sur ses données administratives et issues du remboursement des soins de santé par l'assurance obligatoire, Solidaris a pu dresser le profil des exclus pour les quatre premières vagues.

Premier constat: au niveau national, les affiliés de Solidaris représentent 47 % des exclus du chômage des quatre vagues (81 227 personnes).

Deuxième constat de Solidaris: la pyramide des âges correspondant à la quatrième vague (voir infographie) présente un résultat assez inattendu, si on considère qu'il s'agit d'affiliés les moins éloignés de l'emploi car au chômage depuis

présentent 42 % des exclus de la 4^e vague.

Victimes de licenciements collectifs ?

Brieuc Wathelet, directeur politique de Solidaris, est étonné par cette forte représentation des demandeurs d'emploi âgés. *"On ne sait pas pourquoi il y en a tant, dit-il. N'a-t-on pas là les victimes de grands licenciements collectifs?"*

"Cette quatrième vague pose des questions, poursuit M. Wathelet. Des personnes de plus de 50 ans, qui ont bossé une bonne partie de leur vie, et qui vont se retrouver au CPAS. Est-on d'accord avec ça?"

Ces personnes, en raison de leur âge, ont en effet moins de chances de retrouver un job (en Belgique, le taux d'emploi des 55-64 ans n'est que de 60,7 %, contre 76,4 % des 20-54 ans) et sont plus nombreuses à se rendre au CPAS pour demander un revenu d'intégration sociale (RIS) suite à la perte de leurs allocations de chômage. Plus nombreuses que ce que le gouvernement avait estimé au lancement de sa réforme, à savoir qu'un tiers des exclus irait au CPAS, contre un

portion de gens qui se tournent vers le CPAS allait se réduire lors des vagues suivantes, notamment parce que les exclus seraient moins âgés et trouveraient plus facilement du boulot. L'analyse de Solidaris semble battre cette théorie en brèche.

Mauvaise santé

Certes, la réforme du chômage prévoit une exception pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus, à condition qu'ils puissent justifier d'au moins 30 années de carrière. Mais, nuance Solidaris, d'une part, la condition de carrière est appelée à se renforcer progressivement. Et d'autre part, une partie importante des personnes concernées – notamment celles ayant connu des carrières discontinues, du temps partiel, des périodes de maladie, de chômage ou d'interruption pour raisons familiales – ne pourra vraisemblablement

majorité de celles qui cumulent précisément les facteurs de vulnérabilité: âge, éloignement du marché du travail, santé dégradée et trajectoires professionnelles fragmentées, en particulier chez les femmes.

Le directeur politique de Solidaris insiste sur l'état de santé de ces exclus. *"Les chômeurs de plus de deux ans ont un niveau de santé comparable à celui d'un malade de longue durée de plus d'un an. On peut donc s'attendre à des transferts massifs de l'assurance chômage vers l'assurance maladie. Cela ne va pas faire les affaires du ministre de la Santé Frank Vandenbroucke..."*, conclut Brieuc Wathelet, qui rappelle que la sécurité sociale fonctionne comme des vases communicants: si vous durcissez un régime (pension, maladie ou chômage), ce sont les autres régimes qui récupéreront les exclus.

Laurent Gérard

Au niveau national, les affiliés de Solidaris représentent 47 % des exclus du chômage des quatre vagues (81 227 personnes).

La Fédération Wallonie-Bruxelles active une cellule de crise canicule...

Accusés lors de la dernière vague de chaleur en date de n'avoir pris aucune mesure, les pouvoirs publics changent leur fusil d'épaule. Certains en tout cas, puisque le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place une cellule de crise destinée à réagir à court, moyen et long terme sur cette question. La ministre-Présidente Élisabeth Degryse devait être interrogée mercredi en plénière sur le détail des mesures. Néanmoins, la question n'a pas été posée, la cellule de crise vient d'entamer son travail et il est un peu tôt pour connaître tous les détails.

... des lieux “frais” pourraient être ouverts au grand public

La cellule de crise, qui réunit les principales administrations de la Fédération, travaille entre autres sur des lieux “frais” qui pourront être ouverts au grand public lors des périodes de canicule ou de vague de chaleur comme celle qui débute ces jours-ci. D'autres mesures à moyen terme devraient aussi être discutées comme une adaptation des conditions de travail dans les différents secteurs qui dépendent de l'institution francophone. Une adaptation des bâtiments est aussi en discussion dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transition écologique de la Fédération voté début juin.

ÉNERGIE Le réseau de bornes de recharge publiques a été quasi multiplié par dix en quatre ans en Wallonie

Le réseau de bornes de recharge publiques a pratiquement été multiplié par dix en quatre ans en Wallonie, ressort-il de chiffres communiqués jeudi par la fédération belge de la mobilité zéro émission EV Belgium, qui évoque un "rattrapage" du sud du pays en la matière. Fin juin 2026, la Wallonie comptait 17 815 bornes de recharge (dont 2 353 bornes de recharge rapide et ultrarapide), contre à peine 1 808 fin mars 2022. *"En ce début de période des vacances, nous pouvons affirmer sans crainte que les bornes de recharge publiques sont accessibles à tous, partout en Belgique. Même ceux qui voyagent à travers le sud du pays peuvent désormais recharger sans problème en cours de route",* déclare Philippe Vangeel, directeur de la fédération sectorielle EV Belgium, cité dans un communiqué. Pour l'ensemble de la Belgique, on dénombrait, fin juin 2026, 126 045 points de recharge publics pour véhicules électriques, soit une augmentation de près de 20 000, ou 20 %, par rapport au début de l'année (106 677). À elle seule, la Flandre dénombrait 96 444 bornes de



CVTFL

recharge pour 11 786 à Bruxelles. La hausse du nombre de bornes de recharge va de pair avec l'évolution des ventes de véhicules électriques sur le

marché des voitures neuves, rappelle EV Belgium. En juin, plus d'un tiers des voitures neuves vendues en Belgique étaient électriques. (Belga)



Soignies : le tourisme passe au numérique

Publié le 09 Juillet 2026 à 15:23 'A'

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-le-tourisme-passe-au-numerique/29276>